

HO B0 HO(V) CHARGE DE CHANTIER

REGLEMENTATION

Article R4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

Norme NF C18-510

Tous les personnels, qui dans le cadre de leur travail ont accès ou s'approchent des installations électriques, doivent bénéficier d'une formation adaptée aux tâches confiées et leur environnement. Cette formation est destinée à leur faire connaître les dangers de l'électricité ainsi qu'à leur apprendre à s'en prémunir. Les électriciens sont bien sûr les premiers concernés, mais aussi tous ceux que leur travail amène à côtoyer de près les installations électriques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Être capable de reconnaître et d'évaluer les risques électriques potentiels dans un environnement de chantier
Savoir interpréter les plans pour identifier les équipements et les zones à risque
Superviser efficacement les travaux près d'équipements électriques en assurant la sécurité
Assurer la formation et la sensibilisation du personnel sur les dangers électriques spécifiques au chantier
Être capable de gérer les situations d'urgence en cas d'incident et coordonner les secours
Veiller au port des EPI

PROGRAMME

Théorie :

Enjeux et responsabilités du chargé de chantier : analyse des risques spécifiques du chantier, réglementation et normes applicables en matière de sécurité sur les chantiers.

Analyse des risques électriques spécifiques au chantier : identification des sources, identification des circuits et des zones à risques

Notions élémentaires d'électricité

Les différents types d'appareillages

Gestion des autorisations de travail près d'équipements électriques

Supervision des travaux sous tension : encadrement des équipes, gestion des procédures de sécurité, coordination des interventions, travail sous haute et basse tension

Pratique (3h00) :

Simulations d'interventions, utilisation des EPI, applications des procédures de travail

Simulations d'incident électrique sur chantier

Simulation d'une gestion de situation d'urgence : 1^{er} secours, alerte

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, études de cas

Démonstrations par le formateur

Mises en situations et exercices pratiques

INFORMATIONS PRATIQUES

Prérequis : les stagiaires devront avoir la capacité de comprendre les instructions de sécurité

Recyclage : être titulaire d'un titre d'habilitation similaire en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage)

Public : personnel encadrant des équipes réalisant des travaux d'ordre non électrique en environnement électrique : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, responsable de maintenance...

Durée : 1.5 jour Recyclage : 7h de formation tous les 3 ans

Participants : 2 à 8 personnes

Évaluation : les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique. Au regard des résultats le formateur émet un avis sur la possibilité d'habilitation de chacun des stagiaires. Cet avis est adressé à l'employeur.

Encadrement : Formateur qualifié en sécurité incendie en entreprise, sapeur- pompier, professionnel détenteur d'une qualification SSIAP2 ou plus.